



# RALLYE PERCE-NEIGE 2023

## RÈGLEMENT PARTICULIER

VERSION 1.0

## 1. Nom de l'événement

L'événement porte le nom de « Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2023 »

## 2. Autorité sportive

L'épreuve se déroulera conformément au Règlement sportif national de CARS (Canadian Association of Rallysport/) affiliée à GDS ASN Canada, aux règlements de Rallye Sport Québec et Rally Sport Ontario, ainsi qu'au présent règlement.

**Les licences et permis de compétition CARS doivent être obtenus au bureau de CARS. Aucun de ces documents ne sera disponible lors de l'événement.**

CARS	Canadian Association of Rallysport Box 300 Turner Valley, AB, T0L 2A0 855-640-6444 <a href="mailto:office@CARSRally.ca">office@CARSRally.ca</a> <i>Directeur CRC : Yannick Lefebvre</i>
Rallye Sport Québec (RSQ)	Rallye Sport Québec 1110 des Rigoles, App. 401 Québec, QC G3K 0P1 <a href="mailto:info@rsq.qc.ca">info@rsq.qc.ca</a> <i>Directeur RSQ : François East</i>
Rally Sport Ontario (RSO)	Rally Sport Ontario 174 Thames St. South Ingersoll, ON N5C 2T5 <a href="mailto:president@rallysport.on.ca">president@rallysport.on.ca</a> <i>V-P. Performance : Brandon Pace</i>
Championnat de Rallye de l'Est du Canada (CREC)	103 des Grenadiers Boischatel, QC G0A 1H0 <a href="mailto:bergeron.alain@oricom.ca">bergeron.alain@oricom.ca</a>

## 3. Statut

L'épreuve est inscrite aux championnats suivants :

- Championnat canadien de rallye (CRC)
- Championnat des Rallyes de l'Est du Canada (CREC)
- Championnat Régional RSQ (RSQ)
- Championnat de rallye de performance de l'Ontario (OPRC)
- Championnat Nord-Américain de Rallye (NACR)

#### 4. Organisation

Club Organisateur	Club Rallye Maniwaki Inc. <a href="http://www.rallyeperceneige.com">www.rallyeperceneige.com</a> <a href="mailto:info@rallyeperceneige.com">info@rallyeperceneige.com</a>  Président : Joel Labrecque <a href="mailto:joel.labrecque00@gmail.com">joel.labrecque00@gmail.com</a>
Directrice générale	Karianne Hubert <a href="mailto:khubert@hubert-auto.com">khubert@hubert-auto.com</a>
Registraire et Trésorière	Geneviève Vincent 197, boulevard Desjardins Maniwaki, QC J9E 2C9 <a href="mailto:inscriptions@rallyeperceneige.com">inscriptions@rallyeperceneige.com</a>
Directeur de l'épreuve	Patrick Paradis
Directrice adjointe de l'épreuve	Mélanie Côté
Responsable de la sécurité	Francis Major
Responsable des routes	Joel Labrecque
Directrice des bénévoles	Vicky Gauthier <a href="mailto:benevoles@rallyeperceneige.com">benevoles@rallyeperceneige.com</a>
Responsable des contrôleurs	David Brassard
Responsable du marketing	Mélanie Marchand <a href="mailto:Melanie.marchand@cjevq.qc.ca">Melanie.marchand@cjevq.qc.ca</a>
Responsable de l'aire de service	Marc-André Carle <a href="mailto:service@rallyeperceneige.com">service@rallyeperceneige.com</a>
Sécurité au ravitaillement	Service d'incendie de la Ville de Maniwaki
Compilation des résultats	Rally Scoring / Jean-Georges Marcotte
Inspection Technique	Pierre-Olivier Alie
Inspecteur Technique (CARS)	Vincent Landreville
Commissaire principal CARS	Donald Leblanc
Commissaire adjoint	Mal Swann

#### 5. Lieux

Quartier Général (QG)	Auberge du Draveur 85, rue Principale Nord Maniwaki, QC, J9E 2B5 1-877-449-7022 <a href="mailto:reception@aubergedraveur.qc.ca">reception@aubergedraveur.qc.ca</a> <i>GPS : 46.380614, -75.982998</i>
Inspection technique	Cité Étudiante de la Haute-Gatineau (CEHG) Centre de Formation Professionnel – Secteur Mécanique (CFP) 211, rue Henri-Bourassa Maniwaki, QC J9E 1E4 <i>GPS : 46.382198, -75.976711</i>
Aire de service	Maniwaki Propane 54, Principale Nord Maniwaki, QC, J9E 2B3 <i>GPS : 46.379606, -75.983902</i>

## 6. Horaire

Date	Heure	Activité	Emplacement
Lundi 19 décembre 2022	8h00	Ouverture de la période d'inscription régulière Publication du règlement particulier	
Jeudi, 19 janvier 2023	19h00	Fermeture de la période d'inscription régulière. Ouverture de la période d'inscription tardive	
	20h00	Affichage de l'ordre de départ provisoire	
Vendredi, 20 janvier 2023	23h59	Distribution des informations nécessaires aux compétiteurs pour les reconnaissances	Courriel
Jeudi, 2 février 2023	15h00	Ouverture du Quartier Général Ouverture de l'aire de service Ouverture de l'enregistrement des équipes	
	19h30	Remise des prix et trophées CRC et CREC/ECRC	Restaurant Le Notre-Dame
	22h00	Fermeture de la période d'inscription tardive	
	22h00	Fermeture du Quartier Général Fermeture de la période d'inscription tardive Fermeture de l'enregistrement des équipes	
Vendredi, 3 février 2023	5h30 – 6h20	Déjeuner avant les reconnaissances	Rabaska (QG)
	6h00	Réunion des compétiteurs pour les reconnaissances	Rabaska (QG)
	6h30 – 15h00	Reconnaissances	
		Lever du soleil	
	12h00	Ouverture du Quartier Général	
	12h30 – 14h30	Inspections Techniques	CEHG - CFP
	16h30 – 20h00	<b>(FERMÉ ENTRE 14H30 ET 16H30)</b>	
	18h00 – 20h30	Séance de pratique (Shakedown)	
	19h45	Réunion des Officiels	QG
	21h00	Tirage au sort de l'ordre de départ pour les pilotes ayant un facteur de vitesse > 85	QG
	21h15	Réunion des Commissaires #1	QG
	21h30	Publication de l'ordre de départ officiel	
22h00	Fermeture du Quartier Général		
Samedi, 4 février 2023	6h30	Ouverture du Quartier Général	
	6h30 – 6h45	Ouverture du stationnement intérieur	
	6h45	Réunion obligatoire des compétiteurs novices (Seed 5-6)	QG
	7h00	Réunion obligatoire de tous les compétiteurs	QG
	7h20	Levé du soleil	
	7h30	Parc Exposé	QG - Extérieur
	8h00	Départ Protocolaire	QG - Extérieur
	15h40 (approx)	Fin de l'épreuve Régionale – Parc Fermé	QG - Extérieur
	17h13	Coucher du soleil	
	21h40 (approx)	Fin de l'épreuve Nationale – Parc Fermé	QG - Extérieur
	22h20 (approx)	Affichage des résultats Régionaux et Nationaux	QG
	22h30 (approx)	Résultats Officiels Régionaux et Nationaux Cérémonie et remise de trophées	QG - Extérieur
	23h30 (approx)	Fin de l'évènement Ouverture du Parc Fermé Fermeture du Quartier Général	

## 7. Type d'épreuve

Le Rallye Perce-Neige est un rallye de performance hivernal, dont la majorité des épreuves de classement se déroulent sur des routes de gravier normalement recouvertes de neige et de glace. Quelques sections sont sur des routes asphaltées, aussi normalement recouvertes de neige et de glace. L'altitude se situe entre 170 et 323 mètres.

	Spéciales (KM)	Transit (KM)	Total (KM)	% Spéciale	Leg	Nombre de Spéciales
<b>National</b>	187	301	488	38%	A-B-C	18
<b>Régional</b>	98	180	278	35%	A-B	11

## 8. Inscriptions

L'inscription au Rallye Perce-Neige 2023 se fera uniquement en ligne via le site web :

[www.rallyeperceneige.com/fr/competiteurs/inscription](http://www.rallyeperceneige.com/fr/competiteurs/inscription)

Consultez l'horaire pour connaître les périodes d'inscriptions.

Un maximum de cinquante (50) engagements sera accepté. S'il y a plus de cinquante (50) engagements, les participants admis seront déterminés selon le principe de « premier payé, premier inscrit ». Le paiement doit être reçu et encaissé afin de valider une inscription.

## 9. Frais

Événement(s)	Inscription Régulière	Inscription Tardive
	Avant 19 janvier 2023, 19h00	Après le 19 janvier 2023, 19h00
National	1300\$	1450\$
Régional (RSQ + OPRC)	900\$	1000\$
National (CRC) + Régional (RSQ + OPRC)	1400\$	1550\$

### Les frais d'inscription incluent :

- L'accès au Shakedown
- Cahier de route
- Cahier de service
- Frais d'équipement de chronométrage et de repérage
- Une prime d'assurance (*Voir la section « Assurances » pour plus de détails*)

### Modes de paiement acceptés :

- **Virement Interac** à l'adresse [inscriptions@rallyeperceneige.com](mailto:inscriptions@rallyeperceneige.com)
  - o Réponse à la question de sécurité : **RPN2023**
- **Chèque** libellé au nom de « Club Rallye Maniwaki Inc. »
  - o Doit être envoyé à : 197, boul. Desjardins, Maniwaki, QC, J9E 2C9
  - o Aucun chèque postdaté après les dates d'inscription indiquées (régulière, tardive) ne sera accepté pour régler les droits d'engagement.

## 10. Retrait et Remboursement

Les demandes de remboursement doivent être présentées par courriel à l'adresse : [inscriptions@rallyeperceneige.com](mailto:inscriptions@rallyeperceneige.com)

### Les modalités de remboursement sont les suivantes :

- La totalité des droits d'engagement sera remboursée sur avis d'annulation signifié au plus tard le 31 janvier 2023 à 15h00
- Les droits seront remboursés à 75 % si l'avis est donné avant 15h00 le 2 février 2023
- Aucun remboursement ne sera accordé après 15h00 le 2 février 2023

## 11. Admissibilité

### a. Admissibilité des Compétiteurs

Les résidents canadiens doivent obtenir une licence de compétition délivrée par CARS et respecter les exigences des diverses fédérations.

Tout compétiteur détenant une licence de compétition d'un autre ASN doit obtenir un permis de compétiteur délivré par CARS, au coût de 75,00 \$.

### b. Admissibilité des véhicules

Les véhicules des catégories suivantes seront admissibles au départ :

- Open 4RM
- Open 2RM
- Production 4RM
- Production 2RM

Les voitures seront admises selon les classes en vigueur dans le RNR de CARS pour le rallye national et le CREC et celles de RSO et de RSQ pour les parties régionales.

Selon les règlements de CARS, une vérification de l'éligibilité du véhicule pourra être effectuée lors de l'inspection, pendant le rallye et/ou à la fin du rallye.

Tout véhicule provenant d'une autre ASN et inscrit à l'épreuve canadienne, sera classé dans une catégorie comparable de CARS, en vertu des règles d'éligibilité de CARS et nécessitera un permis de compétition de CARS.

## 12. Enregistrement

Tous les compétiteurs doivent obligatoirement se présenter au Quartier Général, le jeudi 2 février 2023 entre 15:00 et 22:00, pour s'enregistrer et obtenir la documentation nécessaire pour l'évènement.

Tous les membres de l'équipe de service doivent obligatoirement avoir signé la renonciation (waiver) avant de pouvoir accéder à l'aire de service et de ravitaillement. Le formulaire est disponible au QG et sur notre site internet.

### 13. Système de repérage « RallySafe »

Tous les compétiteurs (Régional ET National) qui participeront à un rallye utilisant RallySafe devront acheter et installer à l'avance le système d'installation permanent RallySafe disponible sur [RallySafe Store](#). Il s'agit d'un achat unique qui fera partie de la voiture en permanence.

Le nécessaire d'installation RallySafe doit être installé avant qu'on y accroche le boîtier RallySafe lors de l'inspection technique. Les voitures qui n'auront pas l'installation requise ne passeront pas l'inspection technique. Consultez le Bulletin CARS 2022-01 pour plus de détails : [Bulletin CARS 2022-01](#)

### 14. Chronométrage et Compilation

Les articles 15, 16 et 17 du RNR CARS régissent le chronométrage et la compilation.

Les reclassements se feront selon l'article 15.3.2 du RNR CARS.

Le système de chronométrage utilisé sera celui de RallySafe. L'utilisation de ce système permettra à l'équipe de compilation d'afficher les résultats en quasi-temps réel.

Un système de chronométrage manuel sera utilisé comme système de relève.

### 15. Service et ravitaillement

Le cahier de service permet la planification de l'assistance. Il comporte :

- Un tableau indiquant la distance totale parcourue et celle parcourue en épreuves de classement depuis le départ et entre chaque arrêt prévu pour le ravitaillement et le service.
- Des indications portant sur l'emplacement désigné pour le ravitaillement et le service.
- Des indications pour se rendre au début ou la fin des épreuves de classement.
- Des indications pour se rendre aux sites de ravitaillement optionnel.
- Des données GPS pour la majorité des points d'intérêts de l'événement.

Le parcours comprendra 3 services dans une zone unique et une zone de ravitaillement optionnelle dans chaque étape.

**Ce tableau indique les distances approximatives entre les ravitaillements et les services.**

	TOTAL KM	Transit	Épreuves	Ravitaillement optionnel	Transit	Épreuves	
Étape A	144.55	44.69	21.29	#1	55.31	23.26	Service #1
Étape B	133.79	56.56	53.56	#2	23.67	0	Service #2
Étape C	210.63	51.66	51.59	#3	23.67	0	Service #3
		38.20	44.51	N/A	0	0	Parc Fermé

Le service et le ravitaillement en essence sont réservés aux zones désignées à cet effet en tout temps entre l'ouverture de la zone de service jusqu'à la fin du rallye.

Le rallye ne fournit pas de sécurité de nuit dans l'aire de service

## 16. Parc fermé et inspection d'après-rallye

Tout véhicule qui complète l'épreuve devra entrer en Parc fermé et sera sujet à une inspection technique.

Tout démontage et remontage de pièces découlant d'une inspection incomberont au concurrent.

Seuls les bénévoles, officiels et médias accrédités seront admis dans le Parc Fermé. Les compétiteurs seront admis seulement si escortés par un officiel de l'événement.

Toutes les voitures doivent rester dans le Parc Fermé jusqu'à la fin de celui-ci, qui sera annoncée par un commissaire.

## 17. Identification et Publicité sur les voitures

Les compétiteurs doivent, avant l'inspection technique, apposer sur leur voiture le matériel d'identification de CARS (Règlement CARS 12.4.1.8, 12.4.1.9 et 12.4.1.10) ainsi que le matériel publicitaire fourni par l'organisation.

Les numéros doivent être maintenus sur la voiture pour toute la durée de la compétition et doivent être propres et visibles au début de chaque étape du rallye.

## 18. Reconnaissance

La reconnaissance du parcours est facultative pour les concurrents, mais elle est fortement recommandée. La reconnaissance sera faite conformément au règlement de CARS.

Les reconnaissances seront faites en mode hybride : Une portion en convoi et une portion libre. L'horaire sera publié le 20 janvier.

L'utilisation d'un véhicule à traction intégrale est **fortement conseillée** lors des reconnaissances. L'utilisation du véhicule de compétition est permise. Le directeur de l'épreuve se réserve le droit de refuser tout véhicule jugé inadéquat pour cette activité.

Rappel des points importants des pour les reconnaissances, selon le RNR 13.6 :

- L'organisation fournira un numéro de véhicule qui doit être apposé dans **le coin supérieur droit (copilote) du pare-brise**. Ce numéro doit être visible en tout temps pendant les reconnaissances. Les équipages qui n'afficheront pas le numéro fourni ne seront pas autorisés à reconnaître les épreuves de classement.
- La vitesse maximale est de 60 km/h dans les épreuves de classement ou la limite légale affichée dans les sections de liaison.
- Le directeur de l'épreuve se réserve le droit d'utiliser des points de vérification avec radar durant les reconnaissances.
- Le parcours demeure ouvert à toute circulation locale, aux travailleurs et organisateurs ainsi qu'au transport scolaire et aux véhicules forestiers. Les équipages doivent partager les routes.
- Il est strictement interdit de circuler en sens contraire dans une épreuve de classement.
- Aucune reconnaissance ne sera autorisée en dehors de la période permise, sous peine d'exclusion.



## 19. Pneus

Les Pneus à crampons sont acceptés pour tous les compétiteurs, selon le règlement CARS 12.4.3.

Tous les pneus à crampons devront être approuvés lors de l'inspection technique. Les pneus jugés non conformes lors de l'inspection seront saisis par l'organisation jusqu'au dimanche matin.

Des vérifications pourraient aussi être faites à tout moment lors de l'évènement.

Dans l'éventualité d'un refus à se conformer à ce règlement, l'exclusion pourrait être appliquée.

## 20. Récompenses

La répartition des prix et des podiums sera publiée au Quartier Général.

## 21. Assurances

### Assurance de responsabilité :

Les participants l'évènement sont couverts par une assurance responsabilité civile, dommages corporels et matériels aux tiers jusqu'à 5 millions \$ CDN.

### Assurance maladie :

Les équipes (pilote, co-pilote et équipe de service) provenant de l'extérieur du Québec doivent s'assurer qu'elles ont une couverture d'assurance-maladie personnelle fournissant une couverture des soins médicaux de base.

### Période de couverture :

La couverture d'assurance de l'évènement couvre seulement les équipes durant les épreuves spéciales. La responsabilité civile et dommage en dehors des étapes relèvent de la police d'assurance automobile de chaque concurrent. La couverture d'assurance de l'évènement prend fin à la clôture du rallye ou en cas de retrait de l'équipe.

## 22. Shakedown

Un tracé d'environ 3.5 km sera mis à la disposition des équipages désirant faire des essais. Il n'y aura pas de limite du nombre de passages que chaque équipe pourra effectuer, pourvu qu'ils soient faits dans le temps alloué (Voir Horaire).

L'emplacement vous sera divulgué lors de l'inscription et la route sera incluse dans la reconnaissance.

## 23. Stationnement Intérieur

Des espaces de stationnement intérieur sont disponibles, **en quantité limitée**. Vous devrez en faire mention lors de votre inscription en ligne. Les places seront allouées selon le **principe de premier inscrit, premier servi**. Les portes du véhicule doivent être débarrées.

## 24. Tableau Virtuel

Le Tableau Virtuel sera publié via l'application Sportity (<https://sportity.com/app>).

Le mot de passe pour l'évènement (Event Password) est : **RPN2023**

## 25. Divers

- a. L'heure officielle sera affichée au Quartier Général.
- b. La location de véhicules à Maniwaki n'est pas disponible. Les entreprises de location les plus près sont à Gatineau (130 km au sud) ou Mont-Laurier (55 km à l'est).
- c. **Le vendredi 3 février 2023 entre 15h00 et 16h30, toute présence de compétiteurs ou d'un membre de leur équipe sur les lieux de la Cité Étudiante (Inspection Technique) pendant cette période, est passible d'une amende minimum de 250,00\$ et pouvant aller jusqu'à l'exclusion du rallye. Cette politique vise à ne nuire d'aucune façon au transport étudiant.**